



Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.

2 mars 2020

Le coronavirus – Mise à jour à l'intention des clients de Solutions d'assurance collective RBC Assurances

Le coronavirus (COVID-19) est un virus semblable à celui de la grippe, reconnu comme étant la cause d'une épidémie de maladie respiratoire. Le virus a d'abord été détecté à Wuhan, en Chine, et s'est propagé depuis dans plusieurs villes dans le monde.

L'Agence de la santé publique du Canada persiste à croire que le risque que pose le virus pour la santé publique au Canada est faible. Nous profitons de cette occasion pour vous informer que nous suivons de près la situation et que nous examinons l'incidence que cela pourrait avoir sur vous et vos clients.

Nous sommes là pour vous soutenir, vous et vos clients et leur famille, pendant que nous essayons de comprendre l'incidence de la situation et comment faire face à cet événement. Vous trouverez ci-dessous une liste de ressources pour obtenir du soutien et vous tenir informés.

Programme d'aide aux employés Travail/Vie privée.

- Vos employés et vous pouvez obtenir un soutien immédiat et confidentiel en tout temps au titre du Programme d'aide aux employés (PAE) en composant le 1 877 630-6701.
- On peut trouver sur le site Web www.lifebalance.net des renseignements sur le coronavirus et la façon de surmonter un traumatisme.
- [Conseils pour vous protéger, vous et les autres](#)
- Les membres de l'équipe Soutien en cas d'événement traumatisant, Programme d'aide aux employés Travail/Vie privée sont là pour aider les personnes et les organisations touchées par ces événements.

Invalidité

- Compte tenu de la pression croissante à laquelle sont soumis nos cliniques médicales et nos hôpitaux en raison de cette urgence médicale mondiale, nous n'allons pas, au départ, exiger une déclaration du médecin traitant dans le cadre d'une demande de règlement d'assurance invalidité de courte durée si l'absence de l'employé est attribuable aux symptômes du COVID-19, au diagnostic clinique d'infection par le virus ou à une ordonnance de mise en quarantaine. Il s'agit là d'une exception d'une durée limitée et qui sera revue à mesure que la situation actuelle évolue.
- Le [formulaire ci-joint](#) doit être rempli et envoyé par courriel à intake@rbc.com si un employé s'absente du travail à cause de symptômes du COVID-19, a reçu un diagnostic clinique d'infection par le virus, ou si on lui a ordonné de rester à la maison en raison du risque potentiel d'avoir contracté la maladie.
- Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, appelez le Service des règlements, Assurance de personnes, au numéro sans frais 1 877 519-9501.

Voyage

- Le 24 janvier 2020, le ministère des Affaires étrangères du Canada a émis un avertissement concernant les voyages vers certaines régions de la Chine. Cet avis a depuis été modifié pour indiquer « éviter tout voyage » vers la province du Hubei, y compris les villes de Wuhan, de Huanggang et d'Ezhou et, plus récemment, les villes de Daegu et de Cheongdo en Corée du Sud, ainsi que l'Italie du Nord et l'Iran, en raison des importantes restrictions sur les déplacements afin de limiter la propagation du virus.
- Les membres du régime qui contractent le COVID-19 pendant un voyage à l'étranger doivent communiquer immédiatement avec Assistance aux Assurés (numéro sans frais, Canada/É.-U : 1 855 603-5571, numéro local : 905 608-8251 – à frais virés de partout ailleurs) s'ils ont été mis en quarantaine à destination. Nous sommes

accessibles jour et nuit. **La couverture des frais médicaux d'urgence sera prolongée automatiquement pour la durée de la quarantaine** et jusqu'à leur retour au Canada, sans frais supplémentaires.

Nous enverrons la [communication ci-jointe](#) à vos administrateurs de régime plus tard dans la journée.

Des questions ?

La situation évolue rapidement et l'évaluation des risques peut changer chaque jour. Pour toute autre question, vous pouvez suivre les mises à jour de l'[Agence de la santé publique du Canada](#) et de l'[Organisation mondiale de la santé](#).

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)